|  |  |
| --- | --- |
| **COMMUNE**  ***De DANESTAL***  ***Le Bourg***  ***14430 DANESTAL*** | **PROCES VERBAL**  **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  **SEANCE DU 26 FEVRIER 2020** |

**L’an deux mil vingt, le 26 février à 18 heures les membres du Conseil**

**Nombres de membres Municipal légalement convoqué, se sont réunis dans la salle de la mairie**

**de Danestal sous la Présidence de Mme Sophie MATHIEU, Maire.**

En exercice**: 10**

Présents**: 7 Etaient présents :** MME POINTEL Monique, MATHIEU Sophie,

Votants **: 7** POUCHIN Marie-Estelle, SANNA Maria

**Date de la convocation :** MM CARPENTIER Xavier, MAUGARD Thomas, FAUVEL Christophe

19 février 2020

**Affichée le :**

19 février 2020  **Etaient absents** : MM SONNECK Jérôme, CARPENTIER Wilfried

NOËL Philippe

**Date de publication**

4 mars 2020  **A été élu secrétaire de séance** : Mr MAUGARD Thomas

**Ordre du jour :**

1° Approbation du compte rendu de la réunion précédente

**2-** Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019

**3-** Approbation de l’affectation du résultat 2019

**4**- Délibération sur les subventions aux associations

**5**- Vote des 4 taxes

**6-** Délibération sur le tarif des places du Columbarium

**7-** Vote du budget 2020

**8-** Questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d’un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr MAUGARD Thomas ayant obtenu l’unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a accepté.

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu de la réunion précédente a été approuvé à l’unanimité des présents.

**2020/03 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion établi par le trésorier comptable de la Commune de Danestal,

Mr le Trésorier comptable donne connaissance du résultat du compte de gestion du budget de l’exercice 2019.

Le montant des sommes à recouvrer et les mandats émis étant conformes aux écritures de la comptabilité de la commune de Danestal du compte administratif 2019, le Conseil communal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, approuve et vote le compte de gestion et le compte administratif pour l’année 2019.

**Dépenses de fonctionnement** : 91559.35 €

**Recettes de fonctionnement** : 530509.91 €

**Excédent de fonctionnement**: 438950.56 €

**Dépenses d’investissement :** 11011.87 €

**Recettes d’investissement** : 49598.13 €

**Excédent d’investissement** : 38586.26 €

Le Président ayant quitté le bureau, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, arrête et approuve le compte administratif 2019 ainsi que le compte de Gestion 2019.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

**2020/04 Approbation de l’affectation du résultat 2019**

Les conseillers municipaux après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour, constatant les résultats du compte administratif  ci-dessus décident à l’unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement en excédent: + 438950.56 €

Résultat d’investissement en excédent : + 38586.26 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**2020/05 Subventions accordées aux Associations**

Le Conseil souhaite accorder des subventions aux Associations pour 2020.

Il est décidé d’accorder une subvention pour les enfants des écoles, pour les voyages programmés par les établissements scolaires un montant forfaitaire de 20 euros une fois par an sera accordé à chaque enfant de 0 à 14 ans de la commune qui en fera la demande en relation avec l’école dans laquelle il se trouve.

Une somme de 150 euros sera attribuée au Dons du sang

Une somme de 200 euros sera accordée à l’Amicale Laïque de Dozulé

Subvention pour la Société Protectrice des Animaux

Une somme de 100 euros sera attribuée au Souvenirs Français de Dozulé

Une somme de 800 euros à l’Association l’Envol

Une somme de 50 euros à Dozulé Football Club

Une somme de 200 euros aux Pompiers de Dozulé

Une somme de 50 euros à la MFR de Blangy

**2020/06 Vote des Taxes**

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes qui sont les suivants :

* Taxe d’habitation : 3.47 %
* Taxe Foncière (bâti) : 5.60 %
* Taxe Foncière (non bâti) : 7.00 %

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l’unanimité des présents de ne pas augmenter les taux des taxes pour l’année 2020.

**2020/07 Tarif des concessions au Columbarium**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Madame le maire rappelle à l’assemblée la délibération n° 2019/17 en date du 19 juin 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de création d’un columbarium et d’un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Considérant que le conseil municipal laisse toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l’urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l’opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui est proposé au public.

Le columbarium constitue un espace de 3 caves urnes qui seront proposées aux familles des défunts.

Cette prestation pourrait être proposée sur la base des durées et des tarifs suivants :

- concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 400 € ;  
- concession de 50 ans renouvelable, pour un montant de 500 €.

L’accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le conseil municipal, après l’exposé du maire et après avoir délibéré :

**Décide à l’unanimité des présents :**

De fixer les tarifs exprimés ci-dessus,

que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la ville et autorise le maire à exécuter la présente délibération.

**2020/08 Vote du Budget 2020**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le budget 2020 est présenté comme suit :

**Dépenses de fonctionnement** : 591050.00 €

**Recettes de fonctionnement** : 591050.00 €

**Dépenses d’investissement :** 64600.00 €

**Recettes d’investissement** : 64600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget 2020 comme suit à l’unanimité des membres présents.

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**